



N°2024_094

**Décision du Maire – M57 Fongibilité des crédits :
décision budgétaire modificative portant virement de
crédit de chapitre à chapitre**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le vendredi 6 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 16 décembre 2024 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Éric DODET, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Joël GIRARD, Charline MARTINEAU, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Dominique RENAULT, Marie-Françoise QUERE, Raymond DOUARE, Bruno GUITTARD, Jean-Marc MASSE.

En exercice : 21
Quorum : 11
Présents : 18
Votants : 20

Excusés :

Valérie LABOUACHRA, Christine ADRIAN

Absent :

Sébastien GALERON

Pouvoirs :

Valérie LABOUACHRA..... Joël GIRARD
Christine ADRIAN..... Marie-Françoise QUERE

Secrétaire de séance : Joël GIRARD

Le maire de la commune de Saint-Ay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n°2023-077 du 27 novembre 2023 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 approuvant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité des crédits dans la limite de 7,5% exclusion faite des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Vu la délibération 2024-015 du 8 avril 2024 approuvant le vote du budget primitif 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre, afin de faire face aux dernières écritures comptables 2024 notamment celles relatives au remboursement en capital de la dette ;

DÉCIDE

- **D'AUTORISER** les transferts de crédits suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-8156-020 : Maintenance	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111-020 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 000.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

- Il sera rendu compte de ces virements de crédits à la première réunion du Conseil Municipal qui suit cette décision.

Fait à Saint-Ay, le 22.11.2024

Pour copie conforme

Le Maire

Frédéric CUILLERIER

Les membres du Conseil municipal prennent acte de la décision.

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le

Le Maire,

Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

Le secrétaire de séance, Joël GIRARD